



Société & Solidarités

ÉDUCATION

Des directeurs « managers » à la tête des écoles ?

Une proposition de loi LaREM concrétise un vieux projet de Jean-Michel Blanquer, malgré l'opposition de la profession. Elle doit être soumise au vote des députés mercredi.

Les directrices et directeurs d'école sont épuisés. Depuis l'annonce de la fermeture des écoles, le 12 mars, elles et ils n'ont cessé d'être sur le pont, pour le confinement, la « continuité pédagogique », le déconfinement, exposés à des revirements survenant parfois la veille pour le lendemain... C'est dans ce contexte que l'Assemblée doit examiner, ce mercredi, une proposition de loi sur « la fonction de directeur d'école ». Porté par la députée LaREM du Val-d'Oise Cécile Rilhac, ce texte se veut une « reconnaissance » du rôle des directeurs, via la mise en place d'un « cadre juridique ». C'est déjà elle qui, lors de la discussion de la loi « pour l'école de la confiance », en 2019, avait proposé un amendement – retoqué malgré le soutien du ministre – créant des « établissements publics des savoirs fondamentaux », où les écoles primaires auraient été placées sous la direction... d'un principal de collège. Elle revient aujourd'hui à la charge pour placer à la tête des écoles primaires un direc-

teur-manager doté d'une autorité hiérarchique sur ses collègues : précisément ce dont les professeurs ne veulent pas, comme l'avait confirmé l'enquête lancée par le ministère fin 2019. Seuls 8 % des enseignants soutenaient la proposition...

Un poste à responsabilité avec des objectifs à atteindre

Cécile Rilhac, elle, dit vouloir donner aux directeurs un « emploi fonctionnel ». Dans le langage de l'Éducation nationale, cela désigne un poste à responsabilité pour lequel on est nommé par la hiérarchie, avec des objectifs à atteindre. Dès l'article 1, on découvre aussi que le directeur serait « délégué de l'autorité académique » et – précise un amendement adopté en commission – à même de « prendre les décisions nécessaires (...) relatives au fonctionnement de l'école dont il a la direction ». Il deviendrait notamment l'interlocuteur statutaire des collectivités locales. S'il ne participerait pas à l'évaluation de ses pairs, comme il en fut question lors de tentatives antérieures, il

pourrait désormais proposer « des actions de formation spécifiques à son école ».

Briser le fonctionnement collégial des écoles primaires

Pour faire passer la pilule, le texte offre quelques carottes. Une décharge totale d'enseignement est prévue à partir de 8 classes dans l'école (contre 13 à 14 aujourd'hui), soit 45 % des établissements. L'indemnité de direction atteindrait 150 à 300 euros mensuels, selon la taille de l'école. Les directeurs seraient déchargés de certaines tâches comme l'élaboration des PPMS (plan particulier de mise en sécurité) ou... l'organisation des élections de parents d'élèves lorsqu'une seule liste se présente. Une régression démocratique que le passage en commission a transformée en expérimentation du vote électronique. Les directeurs pourraient aussi se voir chargés « de l'organisation du temps périscolaire confiée par la commune », dans la perspective de la pérennisation du dispositif 2S2C (sport, santé, culture, civisme). Cela alors que le texte refuse d'accéder à la principale revendication des directeurs : le retour de l'aide administrative, dont ils bénéficiaient... jusqu'à sa suppression par ce gouvernement. La possibilité d'une « aide de conciergerie ou administrative » est laissée aux bons soins des collectivités. Un facteur supplémentaire d'inégalités.

Pour le Snuipp-FSU, premier syndicat du primaire, ce texte « ne répond pas aux besoins de l'école » et promet « une tout autre école que celle portée par la profession, fondée sur le travail d'équipe entre pairs ». Car, derrière l'entêtement à placer à la tête des écoles des « managers » choisis par la hiérarchie, l'objectif réel est bien de venir à bout du fonctionnement collégial, démocratique qui est celui des écoles primaires. Et qui leur permet souvent d'opposer, aux réformes autoritaires et à la maltraitance venue d'en haut, la force du collectif.

OLIVIER CHARTRAIN

LA « MASCARADE » DE LA REPRISE POUR TOUS

« Mascarade », « maltraitance » : les syndicats de l'éducation n'ont pas eu de mots assez durs pour qualifier la préparation de la reprise de ce lundi

22 juin, voulue « pour tous » par Emmanuel Macron – et qui ne le sera (évidemment) pas. Il a fallu attendre mercredi 17 juin pour voir arriver le nouveau protocole sanitaire... avant que celui-ci ne soit modifié le lendemain. Résultat : la distanciation d'un mètre dans les classes devient purement optionnelle. Malgré cela, le ministre a dû convenir que l'objectif sera « qu'il y ait le plus possible d'élèves qui reviennent ». Et non plus tous. Dans ce contexte, trois syndicats (CGT Educ'Action, Fnec-FP-FO et SUD éducation), rejoints par certains syndicats locaux de la FSU, appellent à manifester mercredi 24 juin devant les rectorats et inspections académiques. Ils dénoncent les « réorganisations brutales du travail depuis le déconfinement », mais aussi le projet de loi sur les directeurs « qui ne contient rien sur l'allègement des tâches », le dispositif 2S2C (Sport, santé, culture, civisme) et les créations de postes insuffisantes pour la rentrée. Ils demandent également une augmentation des rémunérations, une aide administrative ainsi que l'arrêt de la répression antisyndicale.

Image non disponible.
Restriction de l'éditeur

D'après une enquête du ministère lancée fin 2019, seulement 8 % des enseignants souhaitent que le directeur soit doté d'une autorité hiérarchique. M. Fraisse/H. Lucas/AFP